

ERMENONVILLE (Pique-nique)

20 juin 2023

Ermenonville est située dans le département de l'Oise, à environ 45 km de Montreuil, dans le parc naturel régional Oise – Pays de France, regroupant les forêts d'Ermenonville, de Chantilly, de Carnelle et d'Halatte.

Comme tous les ans à cette période, nous organisons une randonnée pique-nique, moment de partage et de convivialité. Chaque participant peut donc apporter au choix une composition culinaire, une quiche, une tarte, un gâteau, une boisson (avec modération), des fruits etc... dans des quantités raisonnables bien entendu. Veuillez noter que le car stationnera à environ 400 mètres du lieu du pique-nique. Nous aurons donc l'aller-retour à faire à pied avec nos sacs. Ne vous chargez donc pas trop.

LE MATIN.

Départ à 8 heures. Nous rejoignons directement la forêt d'Ermenonville où se tiendront les 4 randonnées de la journée ainsi que le pique-nique du midi. Le car dépose d'abord la randonnée longue avant d'aller stationner non loin de là. Il dépose alors la randonnée courte et stationne sur place jusqu'à environ 16h30.

Randonnée longue :

Parcours en ligne de 8,2 km ; identifiant OpenRunner : 16805720

Le car nous dépose rapidement au niveau du GR11 que nous empruntons par le nord, avant d'amorcer une lente boucle vers le sud afin de rejoindre le parking et de récupérer nos sacs pour le pique-nique.

Difficulté moyenne, dénivelés positifs : +95m

Randonnée courte :

Boucle de 4,4 km ; identifiant OpenRunner : 16805849

Le car dépose la rando courte sur le parking où il stationne pour la journée. La rando se dirige au nord-ouest par le GR1 et effectue une boucle en forêt avant de revenir au car.

Difficulté moyenne avec quelques petits dénivelés positifs (+49m).

Les 2 randonnées s'attendent au car pour récupérer tous les sacs pique-nique dans les soutes et se diriger ensuite tous ensemble vers le lieu du pique-nique, à environ 400 mètres.

PIQUE-NIQUE EN FORÊT D'ERMENONVILLE

L'APRÈS-MIDI.

2 randos en boucle au départ du car, après avoir déposé tous les sacs pique-nique dans la soute.

Randonnée longue :

Boucle de 7 km; identifiant OpenRunner : 16805902

Boucle de 7km environ au départ du car, par le GR1 et très vite à gauche pour remonter progressivement vers le carrefour d'Ermenonville, point culminant de la forêt (125m). Puis vers le sud, par la Route des Coupes et

la route Anglaise pour revenir au car.
Parcours facile.

Randonnée courte :

Boucle de 4,1 km ; identifiant OpenRunner : 16805937

Départ en commun avec la rando longue avant de se séparer au premier carrefour pour effectuer une belle balade dans la forêt.

Aucune difficulté particulière.

Les 2 randonnées se retrouvent au car vers 16h30 environ pour le retour à Montreuil.

Elisabeth mènera cette randonnée avec le concours et le soutien entier de Marc (le rédacteur).

Christianne mènera la rando courte.

• *Forêt d'Ermenonville*



Carrefour de la baraque Chaalis

La forêt d'Ermenonville est une forêt majoritairement domaniale des Hauts-de-France, située dans le département de l'Oise, proche de Senlis. Elle constitue avec les massifs forestiers de Chantilly et d'Halatte, le massif des Trois Forêts. La forêt domaniale (3 319 hectares) est le centre d'un massif plus grand, constitué de nombreux bois privés dont les forêts de Chaalis et le bois de Morrière, qui couvre une surface totale d'environ 6 500 ha. La forêt d'Ermenonville comprend le massif annexe des bois de Montlognon et de Perthe, la ligne de séparation étant la N

330: la forêt d'Ermenonville proprement dite se situe à l'ouest de cette route, tandis que le massif annexe se situe à l'est. Le secteur nord du massif annexe s'appelle le bois de Montlognon, et le secteur sud est le bois de Perthe. L'est du bois de Montlognon consiste en bois privés.



Des bois ecclésiastiques sous l'Ancien Régime

Les plus anciennes mentions de forêt sur le territoire de l'actuel massif remontent à la fondation de l'abbaye de Chaalis en 1136. Le roi Louis VI le Gros donne en usage puis en pleine propriété des bois environnant le nouveau monastère. D'autres bois sont par la suite achetés ou sont donnés par plusieurs seigneurs locaux à l'abbaye au cours du XIIIe siècle au sud du massif actuel. En 1641, un inventaire attribué à Chaalis environ 3 000 arpents de bois (un peu moins de 1 500 ha). Ceux-ci sont alors en réalité essentiellement constitués de landes et de bosquets de médiocre qualité dont l'abbaye tire des revenus essentiellement des droits de pâturage. À la même époque, les autres principaux propriétaires étaient l'abbaye de la Victoire, fondée en 1225 dans la campagne de Senlis, qui possédait 200 arpents (100 ha) de bois entre Senlis et Chaalis, le prieuré de Borest dépendant de l'abbaye Sainte-Geneviève de Paris, qui possédait 280 arpents (130 ha) de bois et enfin l'évêque de Senlis qui possède 500 arpents (250 ha), autour de ses propriétés de sa résidence d'été à Mont-L'Évêque, toujours en 1641. Les autres seigneurs laïcs ne possèdent alors quasiment plus rien de ces bois. Ces seigneurs ecclésiastiques disposent librement de la gestion de leurs bois et ne dépendent en rien de la maîtrise de eaux et forêts de Senlis contrairement à la forêt de Chantilly et d'Halatte. Plusieurs rapports de cette maîtrise font pourtant mention du mauvais entretien de ces bois.

Au XVIIIe siècle, la capitainerie royale des chasses d'Halatte et de Carnelle s'étend sur tous les bois de l'actuelle forêt d'Ermenonville. Au cours des donations royales aux différentes abbayes au Moyen Âge, les rois de France se sont toujours réservés les droits de chasse et particulièrement de grande vénerie. Les princes de Condé, titulaires de cette capitainerie à partir de 1674, y font aménager un réseau dense d'allées en étoile définies dans les lettres patentes des 25 janvier 1718 et du 30 novembre 1721.

L'avènement d'une forêt domaniale

L'ensemble des bois ecclésiastiques deviennent bien nationaux sous la Révolution. Ainsi réunis, ils constituent une forêt d'un seul tenant de 6 000 ha. Cependant, elle est de nouveau partagée sous l'Empire entre Joseph Bonaparte qui acquiert la partie sud à proximité de son domaine de Mortefontaine et le Maréchal Kellermann qui acquiert la partie est, près de son domaine du château de Fontaine-Chaalis. Une autre partie revient de nouveau aux seigneurs d'Ermenonville après la chute de l'Empire. Sous la Restauration, la partie restante obtient le statut de forêt domaniale. Jusqu'alors, le territoire de la forêt était composé de bois discontinus entourés de landes et de bruyères servant pour le pacage des troupeaux. En 1825, l'administration des eaux et forêts entreprend de planter ces vides. Deux essences de résineux adaptées au sol sableux sont choisies : le pin sylvestre et le pin maritime. Cependant, les pins maritimes disparaissent en grande partie du fait des gelées de l'hiver 1879-1880.

En juin 1940, la forêt connaît l'un des plus graves désastres de son histoire : 800 ha de bois partent en fumée durant un vaste incendie de forêt. D'autres dégâts sont causés à la même époque par une tornade au mois de mars précédent et par des prélèvements en grand nombre pour l'armée au cours de la Seconde Guerre mondiale.

Le 3 mars 1974, le vol 981 de la Turkish Airlines, assuré par un DC-10, s'écrase dans la forêt causant la mort de ses 346 passagers et membres d'équipage. Un monument commémoratif a été érigé en souvenir de cet accident aérien.

